

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 22 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :
16/01/2026

Date d'affichage :
16/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux janvier à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve — Mme MONTAMBAULT Sylvie — Mme DIOGO Angélique, Adjointe
M. DOS SANTOS Jacques — Mme ESCULIER Dorys — M. MATTIUZ Jean-Pierre — Mme DELACOURT Dominique — M. LEBRUN Alain —
M. BARBIER François — M. CAPDEVILLE Bernard — Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme COUTON-STEFAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine.

Absents :

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/01/01

Ouverture de crédits d'investissement sur le budget 2026

Madame Veysset informe le Conseil Municipal qu'afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget de la commune de 2026, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Elle rappelle la teneur de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise « le montant et l'affectation des crédits ».

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Vu le budget 2025 et les décisions modificatives n°1, n°2 et n°3 qui prévoient un montant de dépenses d'investissement de 1 930 915,52 € TTC (hors chapitres 040 « opérations d'ordre entre section », 041 « opérations patrimoniales » et 16 « remboursement d'emprunts »).

Vu la limite de 25% fixée par l'article susmentionné, représentant 482 728,88 € TTC.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 482 000,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédits en investissement, sur le budget 2026, comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2026

Application agréée E-legalite.com

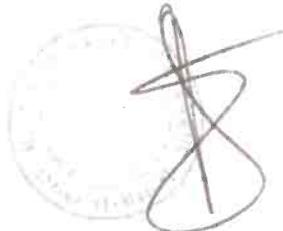
99_DE-077-217703974-20260122-DELIB2026_0

203	Frais étude, recherche et développement	12 000,00 €
204182	subvention organismes publics divers - batiments et installations	165 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00 €
2111	Terrains nus	4 000,00 €
2115	Terrains bâties	90 000,00 €
2112	Terrains de voirie	1 000,00 €
2118	Autres terrains	10 000,00 €
212	Agencements et aménagement de terrains	1 000,00 €
2131	Constructions bâtiments publics	10 000,00 €
2132	Constructions bâtiments privés	1 000,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements de construction	60 000,00 €
2138	Autres constructions	1 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	50 000,00 €
2152	Installations de voirie	5 000,00 €
21538	Autres réseaux	8 000,00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense	1 000,00 €
2157	Matériel et outillage technique	4 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	4 000,00 €
2162	Biens historiques et culturels mobiliers	1 000,00 €
2183	Matériels informatiques	1 000,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00 €
		482 000,00 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 23/01/2026.

Publication du :
23/01/2026

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260122-DEL IB2026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 22 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :
16/01/2026

Date d'affichage :
16/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux janvier à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve — Mme MONTAMBAULT Sylvie — Mme DIOGO Angélique, Adjointe
M. DOS SANTOS Jacques — Mme ESCULIER Dorys — M. MATTIUZ Jean-Pierre — Mme
DELACOURT Dominique — M. LEBRUN Alain —
M. BARBIER François — M. CAPDEVILLE Bernard — Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme COUTON-STEFAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine.

Absents :

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/01/02

Vente du tracteur de marque KIOTI/DAEDONG des services techniques

Madame le Maire indique que suite à l'achat de plusieurs matériels pour les services techniques (tracteur, épanduse, petits équipements...), la commune souhaite revendre un certain nombre d'équipements inadaptés ou en doublon, notamment l'ancien tracteur KIOTI/DAEDONG.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;
VU la proposition de rachat présentée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

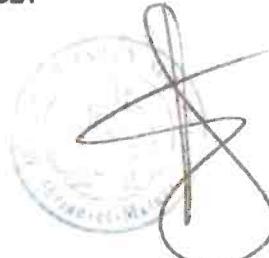
AUTORISE Madame le Maire à vendre le tracteur de marque KIOTI/DAEDONG (immatriculé CS-879-MX), pour un montant global de 7500 euros.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 23/01/2026.

Publication du :
23/01/2026

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260122-DELIB2026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 22 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :
16/01/2026

Date d'affichage :
16/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux janvier à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve — Mme MONTAMBAULT Sylvie — Mme DIOGO Angélique, Adjoints
M. DOS SANTOS Jacques — Mme ESCULIER Dorys — M. MATTIUZ Jean-Pierre — Mme DELACOURT Dominique — M. LEBRUN Alain —
M. BARBIER François — M. CAPDEVILLE Bernard — Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme COUTON-STEFAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine.

Absents :

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/01/03

**Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions
suite au retrait de ses délégations**

Madame le Maire expose que monsieur POMMERY Steeve a été élu 1^{er} adjoint, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2022.

Conformément à l'article L2122-18 du CGCT, il a reçu délégation par arrêté du 18 mai 2022 dans les domaines suivants : voirie, sécurité et prévention jeunesse et sport. Un arrêté modificatif du 27 octobre 2025 lui a délégué les domaines suivants : sécurité et prévention, jeunesse et sport.

Par arrêté du 13 janvier 2026, Madame le Maire lui a retiré l'ensemble de ses délégations.

Conformément au dernier alinéa de l'article L2122-18 du CGCT, « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Cette délibération n'est ni une décision de nature électorale, ni une nomination ou une présentation au sens de l'article L2121-21 du CGCT, pour lesquelles le scrutin secret est obligatoire. Les conseillers municipaux doivent donc se prononcer sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions selon les modalités générales prévues à l'article L2121-21 du CGCT, c'est-à-dire par un vote au scrutin public.

Madame le Maire propose de ne pas maintenir Monsieur POMMERY dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par la majorité des voix exprimées (sauf M. POMMERY Terry qui vote CONTRE) :

DECIDE de ne pas maintenir Monsieur POMMERY Steeve dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 23/01/2026.

Publication du :
23/01/2026

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260122-DELIB2026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 22 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :
16/01/2026

Date d'affichage :
16/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux janvier à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve — Mme MONTAMBAULT Sylvie — Mme DIOGO Angélique, Adjoints
M. DOS SANTOS Jacques — Mme ESCULIER Dorys — M. MATTIUZ Jean-Pierre — Mme DELACOURT Dominique — M. LEBRUN Alain —
M. BARBIER François — M. CAPDEVILLE Bernard — Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme COUTON-STEFAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine.

Absents :

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/01/04 Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,
Vu la délibération n° 2020/05/03 du 23 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,
Vu la délibération n°2020/05/04 du 23 mai 2020 relative à l'élection initiale des adjoints au maire,
Vu la délibération n°2022/05/06 du 13 mai 2022 portant élection de nouveaux adjoints suite à la démission de Monsieur Jacques DOS SANTOS de ses fonctions de 1^{er} adjoint.
Vu la délibération n°2026/01/03 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint dans ses fonctions suite au retrait de ses délégations.

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de quatre à trois, de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions et de modifier, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

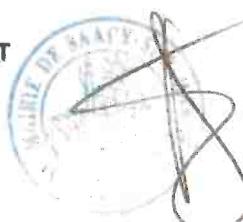
MODIFIE le nombre des adjoints au Maire et le réduit de quatre à trois,
PROMET d'un rang, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
FIXE, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	Katy VEYSSET
1 ^{er} adjoint	Sylvie MONTAMBAULT
2 ^{ème} adjoint	Eric HAZE
3 ^{ème} adjoint	Angélique DIOGO

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 23/01/2026.

Publication du :
23/01/2026

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260122-DELIB2026_0